

Séance du mardi 15 novembre 2022 à 20h30  
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

|                      |                 |              |                    |
|----------------------|-----------------|--------------|--------------------|
| <b>Présidence :</b>  | M. Marco        | REALINI      |                    |
| <b>Présent.e.s :</b> | M. Charles      | BUFFLE       |                    |
|                      | M. Daniel       | BURKHARDT    |                    |
|                      | Mme Geneviève   | CADEI-MILLOT |                    |
|                      | Mme Bettina     | DECOSTERD    |                    |
|                      | M. Yoann        | DÜRMÜLLER    |                    |
|                      | Mme Lorella     | GLAUS-LEMBO  |                    |
|                      | M. Stéphane     | GRANGER      |                    |
|                      | M. Bastien      | GUEX         |                    |
|                      | M. Olivier      | JOSS         |                    |
|                      | Mme Mônica      | MERKT        |                    |
|                      | M. Bruno        | REINMANN     |                    |
|                      | M. Olivier      | RIGHETTI     |                    |
|                      | M. Alain        | ROSSET       |                    |
|                      | M. Noun Jacques | SANOU        |                    |
|                      | Mme Julie       | UDRY         |                    |
|                      | Mme Christine   | VIZCAINO     |                    |
| <b>Assistent :</b>   | Mme Karen       | GUINAND      | Adjointe           |
|                      | M. Andreas      | BAUMGARTNER  | Adjoint            |
|                      | M. Yvan         | ROCHAT       | Secrétaire général |
| <b>Excusé :</b>      | M. Joël         | SCHMULOWITZ  | Maire              |



**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Crédit d'étude de CHF 300'000.- pour la construction d'une caserne de pompiers sur la parcelle n° 563 sise au chemin des Chênes (délibération)
5. Crédit de mise en œuvre du concept de stationnement sur l'ensemble du territoire de la Commune de Genthod de CHF 75'000.- (délibération)
6. Désaffectation d'une partie du parking sis rue de la Printanière sur la parcelle n° DP 1941 inscrite au domaine public communal de Genthod (délibération)
7. Propositions de la Mairie
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers
10. Huis clos (naturalisations)



Le Président ouvre la séance à 20h30 en saluant l'assemblée et le public.

## 1. Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2022

Quelques modifications sont signalées aux pages 258 à 260 (Rapport de la commission Aménagement et Mobilité).

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

**Muni de ces modifications, le procès-verbal du 20 septembre est approuvé**

**par 15 voix pour, soit à l'unanimité.**

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

### Absence

Le Président excuse l'absence de M. le Maire qui est souffrant.

### Décisions de l'ACG

Le Président signale l'entrée en force des décisions de l'Assemblée générale de l'ACG du 22 juin 2022 et soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux avant le 12 octobre 2022 :

- Octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition ;
- Participation, en 2023, du Fonds intercommunal de 740'000 francs au financement du Bibliobus intercommunal ;
- Financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'000'000 francs ;
- Financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 francs ;
- Financement, en 2023, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs ;
- Participation, en 2023, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs ;
- Octroi, en 2023, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.

### Courrier des propriétaires du quartier de la Printanière

Un courrier des propriétaires du quartier de la Printanière a été adressé aux membres de l'Exécutif et du Conseil municipal pour demander le retrait de l'image directrice du secteur de la Printanière, dans le cadre du Plan directeur communal.

## Lecture des délibérations

Le Bureau signale qu'à partir d'aujourd'hui la lecture des délibérations se fera de manière synthétisée.

La parole n'est pas demandée.

### 3. Communications de la Mairie

#### Mme GUINAND

*Je commence par excuser Monsieur le Maire, souffrant depuis quelques jours et malheureusement dans l'incapacité de participer à cette séance du Conseil municipal. Mon collègue adjoint et moi-même allons donc nous charger des communications qu'il avait prévu de vous transmettre.*

- **Personnel : départ/engagement**

- **Service voirie/parcs et promenades**

*Faisant suite à la démission au 21 octobre de Madame Girard de sa fonction de cantonnière, l'Exécutif a procédé dans un premier temps à la réorganisation du service. Afin d'améliorer la planification, la transmission, l'exécution et le contrôle des tâches dévolues à ce service ainsi que la coordination avec les autres secteurs de l'administration communale, il a été décidé de le doter de la fonction hiérarchique de responsable du service. Consécutivement à cette réorganisation, il a été procédé au recrutement d'une personne apte à assumer ces tâches. Après analyse des dossiers reçus et une série d'entretiens, l'Exécutif a choisi Monsieur Alexandre Nussbaumer. Chef d'entreprise dans le domaine des espaces verts depuis plus de 30 ans, Monsieur Nussbaumer a su convaincre par la qualité de ses compétences métier ainsi que par sa capacité à assumer la fonction de responsable de ce service. Il est entré en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2022.*

- **Conciergerie**

*La Commune de Genthod a malheureusement dû se séparer de l'aide-concierge de l'école de Genthod. En effet, en arrêt de travail d'une durée indéterminée pour raison de santé depuis mi-mai, l'Exécutif a dû constater son incapacité durable à assumer sa fonction. Dès lors, la fin des rapports de service avec un préavis de deux mois lui a été notifiée. Celle-ci entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Dans cette perspective, l'Exécutif a procédé à l'engagement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la personne qui assume le remplacement actuel de l'aide-concierge, il s'agit de Monsieur Tino Codorello.*

- **Dépassements budgétaires prévisionnels aux comptes 2022**

- **Subvention photovoltaïque + CHF 60'000.- sur un montant initial de CHF 80'000.-.** Ce dépassement est dû au fort engouement des habitants de Genthod pour cette démarche de transition énergétique.

- **Subvention TPG + CHF 8'000.- sur un montant initial de CHF 45'000.-.** En lien avec la croissance depuis 2019 du nombre d'abonnements achetés par les habitants.

- **Conduite d'eau + CHF 7'000.- sur un montant initial de CHF 20'000.-.** Des travaux d'assainissements imprévus à la route de Rennex en sont la cause.

- **Entretien centre de voirie + CHF 9'000.- sur un montant initial de CHF 10'000.-.** Diverses interventions nécessaires pour adapter ce bâtiment neuf aux réalités du service.

- **Entretien des bâtiments, + CHF 63'000.- sur un montant initial de CHF 170'000.-.** Cela est dû aux aménagements nécessaires du rural pour permettre aux pompiers d'améliorer les nouveaux espaces mis à leur disposition.

- *Matériel mobilier PA, + CHF 9'000.- pour un montant initial de CHF 30'000.-. Nous avons dû procéder à l'achat de 4 tables pour absorber l'augmentation des enfants au parascolaire.*
- *Matériel mobilier des services généraux, + CHF 6'000.- sur un montant initial de CHF 5'000.-. Cela est en lien avec le changement de la caisse de la réception que nous n'avions pas pu prévoir dans le cadre de l'élaboration du budget.*

*Quant aux recettes fiscales 2022, celles-ci devraient présenter une baisse d'environ 1,3 millions par rapport à ce que nous avons budgété l'année passée. A noter que les comptes 2022 incluent également les correctifs des estimations fiscales des années précédentes. Ceux-ci sont estimés à + CHF 1,2 millions pour la période 2017-2021 alors que pour l'année 2016 nous avons reçu un correctif effectif de – CHF 291'000.-.*

- **Abonnements UNIRESO**

*En 2021, selon les statistiques récemment reçues des TPG, 329 habitants de la commune ont bénéficié d'un abonnement UNIRESO « commune » (c'est-à-dire assorti de la subvention de CHF 150.-) répartis comme suit : 190 juniors, 101 adultes et 38 seniors – pour un montant total de CHF 49'350.-. A cela s'ajoutent 158 abonnés annuels habitant la commune mais n'ayant pas profité de la participation financière (peut-être car bénéficiant d'une subvention autre, non-cumulable avec celle de la commune). La plateforme du webshop des TPG semble avoir été bien apprivoisée par les Gentousiens. Enfin, notons que le nombre total d'abonnés annuels a augmenté de 15,4% entre 2019 et 2021, passant de 422 à 487, dans le contexte sanitaire lié au Covid que nous avons connu.*

- **Dialogue entre les CFF et les communes desservies par le train.**

*Le 14 octobre dernier, les Exécutifs de plusieurs communes ont rencontré les CFF. A cette occasion, la Commune de Genthod a interpellé la régie sur la mise en conformité de la halte du Creux-de-Genthod pour les personnes à mobilité réduite. Les CFF ont indiqué l'horizon 2028 pour la réalisation de ces travaux de mise en conformité LHand, ainsi que l'allongement des quais (afin de pouvoir accueillir des trains à trois rames). A court terme, l'Exécutif souhaite qu'un abri contre les intempéries soit réalisé sur le quai et que le banc enlevé il y a quelques temps soit remis.*

## **M. BAUMGARTNER**

- **Subventions photovoltaïques hors AOG**

*Afin de renforcer le soutien à la transition énergétique, le subventionnement de projets d'installations de panneaux photovoltaïques qui ont été faits en dehors des appels d'offres groupés, soit dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, seront soutenus aux mêmes conditions que celles demandées dans l'AOG, soit CHF 200.- par KWH.*

- **Lacustre point de situation**

*Vendredi 11 novembre s'est tenue la séance de conciliation entre la Commune et le propriétaire du bâtiment du Lacustre. A l'issue de l'audience, constat a été fait que les parties ne parvenaient pas à un accord, le Tribunal a ainsi autorisé la Commune à continuer la procédure de droit de retour. D'entente avec notre conseil, nous allons analyser attentivement les pièces déposées par la partie adverse et poursuivre la procédure avec un dépôt de demande définitive avant la fin de cette année. Bien entendu, l'Exécutif vous tiendra au courant au fur et à mesure de l'avancée du dossier.*

- **GICORD**

*Le 13 octobre dernier, le Conseil du GICORD s'est réuni pour adopter le budget 2023. A cette occasion, il a pu constater la bonne santé des comptes du groupement. Ainsi, afin de ne pas thésauriser plus que nécessaire, les communes recevront d'ici la fin de l'année un montant de CHF 210'000.- réparti entre chaque commune en fonction de la clé de répartition statutaire. Pour Genthod le montant s'élève à CHF 14'334.-.*

- **Point de situation ancienne poste**

*L'autorisation de construire pour la transformation des locaux de l'ancienne poste vient de nous être transmise. Après le désamiantage réalisé cet été, nous allons pouvoir bientôt entrer dans le vif du sujet. Quelques plus-values nous ont été imposées par la police du feu mais normalement elles devraient pouvoir être absorbées dans le cadre du crédit initial. L'objectif est de pouvoir faire rentrer la FASE et le Bel Âge dans leurs locaux dans le courant du printemps.*

#### 4. **Crédit d'étude de CHF 300'000.- pour la construction d'une caserne de pompiers sur la parcelle n° 563 sise au chemin des Chênes (délibération)**

Le Président ouvre le débat.

M. BUFFLE prend la parole :

*« Suivant la récente commission des Finances et les discussions portant sur ce crédit d'étude et le rejet de ce crédit par la commission, dont celui de ses membres, après discussions en groupe, le PLR soutiendra le crédit d'étude de la caserne des pompiers.*

*Même si nous pensons qu'il n'y a pas d'urgence à mettre en œuvre le projet, et ce bien entendu au regard des enjeux financiers et budgétaires qui attendent la Commune ces prochaines années, l'argument de la nécessité de mettre aux normes le rural dans un délai relativement court prévaut à nos yeux. En effet, le déplacement des pompiers dans une nouvelle caserne est à terme inéluctable et une mise aux normes du rural afin de conserver la caserne dans ce lieu coûterait beaucoup plus cher que de le laisser provisoirement vide le temps de définir une nouvelle affectation pour ce bâtiment.*

*Le crédit d'étude permet de faire avancer le projet de la nouvelle caserne et d'entrevoir une fenêtre de déploiement dans une période plus propice sur le plan budgétaire, sans pour autant geler complètement ce projet de manière indéfinie.*

*C'est pourquoi nous soutiendrons le crédit d'étude. »*

M. GUEX prend la parole :

*« Rapport de minorité de la commission des Bâtiments*

*Une minorité des membres de la commission des Bâtiments et Travaux Publics est opposée au crédit d'étude de CHF 300'000.- pour la construction d'une caserne de pompiers sur la parcelle no 563 sise au chemin des Chênes.*

*Ni le travail de la commission, ni l'importance de l'action de la Compagnie de sapeurs-pompiers ne sont remis en cause par cette prise de position.*

*Toutefois, en raison de sa taille et de sa forme, le choix de cette parcelle comporte un risque d'obtenir un résultat insatisfaisant trop important pour poursuivre le projet. En effet, si les études effectuées ont conclu à la faisabilité du projet, c'est au prix de compromis, à nos yeux, inacceptables pour une nouvelle construction dont la durée d'utilisation doit être de plusieurs décennies. Point le plus important, une caserne de pompiers est une infrastructure de secours à la population dont la conception doit être adaptée à la mission. Or, à notre avis, l'implantation choisie implique des choix architecturaux effectués au détriment de l'action des pompiers.*

*Par ailleurs, en cas de réalisation du projet, la taille réduite de la parcelle ne permettra pas d'adapter les infrastructures aux besoins futurs tant du service de voirie que de celui du feu. Par exemple, l'idée de déplacer le dépôt de matériel du chemin de la Pralay serait compromise.*

*Le patrimoine naturel et bâti nouvellement créé – verger, prairie, haie-vive, chênes, puits – sera impacté. Les plantations devront être remplacées sur un autre site. L'intégration paysagère sera difficile, selon les mots mêmes d'un expert entendu.*

*Au surplus, cette nouvelle activité impactera des habitations qui ont déjà vu la construction du centre de voirie.*

*Par conséquent, le risque de réaliser une infrastructure inadaptée aux besoins à court et long terme est trop élevé à nos yeux. Dès lors, l'effet sur les finances communales, amplifié par l'évolution actuelle de sa situation budgétaire, n'est pas admissible non plus aux regards d'autres projets d'investissements prioritaires pour la commune selon nous. C'est pourquoi, nous appelons au refus de ce crédit d'étude. »*

S'exprimant à titre personnel, M. ROSSET rejoint les propos de M. BUFFLE. Les arguments annoncés correspondent à ce qui a été dit en commission des Bâtiments. Il souligne l'importance de pouvoir envisager un avenir pour le rural et considère que la commission des Bâtiments et Travaux Publics pourrait peut-être s'en saisir. Si ce crédit d'étude est reporté ou refusé, cela remet aux calendes grecques la réflexion et l'aménagement possible du rural. Il soutiendra ce crédit d'étude.

M. REINMANN s'inquiète du montant avancé (environ CHF 4'000'000.-) relatif à l'estimation du coût de construction de la caserne. Il constate qu'il s'agit d'une fourchette inférieure d'un montant auquel n'ont pas été intégrés l'inflation, les surcoûts et les surprises. Il relève en outre la nécessité de penser à la réfection du rural, dont le montant estimé pourrait approcher CHF 5'000'000.-. Vu l'état actuel des finances communales, il suggère de geler ce crédit d'étude pour le rouvrir dans 2 à 3 ans.

En tant que Président de la commission des Bâtiments et Travaux Publics, M. SANOU constate que le besoin pour la commune d'avoir une caserne est avéré. Il constate également que le bâtiment dédié actuellement à la Compagnie des sapeurs-pompiers n'est plus aux normes. Ce crédit d'étude permettra de réfléchir à la faisabilité du projet, c'est pourquoi il est favorable à ce crédit. Il rappelle enfin que le coût de construction est estimé de manière sommaire et peut aller en diminuant, selon le modèle qui sera choisi parmi les 3 options possibles.

M. GUEX rappelle que les sapeurs-pompiers avaient initialement fait part de leur souhait de rester où ils sont actuellement. S'agissant de la mise aux normes du bâtiment actuel, cette question n'a jamais été abordée. D'autre part, il souligne l'importance de réfléchir à la notion d'intercommunalité. Le fait de réaliser une caserne pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod sans réfléchir aux relations avec les communes voisines le dérange. Enfin, s'agissant de la réfection du rural, et pour faire suite au rachat de l'ancienne poste pour les associations, il constate que ni l'Exécutif, ni la commission des Bâtiments et Travaux Publics n'ont véritablement réfléchi et porté un projet de réfection du rural. L'idée de réfection du rural a en effet été portée par le GIG qui considère que le risque de dépenser CHF 300'000.- pour rien est trop important tant qu'un projet de réfection du rural n'est pas en cours de manière concrète. M. GUEX pense qu'il est urgent d'attendre.

Mme UDRY précise, en écho aux propos de M. GUEX, qu'autant les pompiers ont fait la demande de rester dans le bâtiment actuel, autant la commission des Bâtiments et Travaux Publics a répondu de manière unanime qu'elle ne souhaitait pas que la Compagnie des sapeurs-pompiers n'y reste trop longtemps. Par ailleurs, elle relève la difficulté de se projeter dans la réalisation d'un projet autour du rural tant que le bâtiment est occupé.

La parole n'est plus demandée.

Le Président met aux voix la délibération suivante :

***Crédit d'étude de CHF 300'000.- pour la construction d'une caserne de pompiers  
sur la parcelle n° 563 sise au chemin des Chênes***

*Vu le concours d'architecture organisé en 2015 pour la construction d'un centre de voirie et locaux annexes, comprenant une caserne pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod, sur la parcelle n° 563 ;*

*vu la demande faite le 15 décembre 2016 aux architectes en charge du projet de le modifier en vue d'un bâtiment unique qui accueillerait la voirie, abandonnant ainsi l'intention d'y construire une caserne de pompiers ;*

*vu l'audition le 15 mars 2021 par la commission Bâtiments et Travaux Publics de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod expliquant l'insuffisance des locaux actuels pour les besoins des pompiers et la décision de la commission de ne pas consacrer à long terme le bâtiment du rural à l'accueil d'une caserne ;*

*vu la commission Bâtiments et Travaux Publics du 6 septembre 2021 demandant à l'Exécutif d'étudier le meilleur emplacement pour une caserne entre la route de Rennex - sur les parcelles 787, 1149 et 1471 – et le chemin des Chênes sur la parcelle n°563 ;*

*vu le rapport final du bureau Urbaplan pour le choix de l'emplacement d'une caserne présenté le 6 décembre 2021 à la commission Bâtiments et Travaux Publics et la décision de cette dernière de choisir le site du chemin des Chênes ;*

*vu l'étude de faisabilité mandatée à Urbaplan pour l'implantation d'une caserne sur le site du chemin des Chênes, sa présentation à la commission Bâtiments et Travaux Publics du 25 avril 2022, l'audition de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod et sa prise de position en faveur d'un programme réduit sur 500 m<sup>2</sup> ;*

*vu l'estimation pour le crédit d'étude faite par le Bureau Apaar en date du 5 septembre 2022 à hauteur de CHF 296'361.-, ainsi qu'une estimation sommaire pour un coût de construction à hauteur de CHF 3'903'519.- ;*

*vu le préavis favorable voté par la commission Bâtiments et Travaux Publics dans sa séance du 5 septembre 2022 ;*

*vu le rapport de la commission Finance, Administration et Economie Publique du 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;*

*conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*et sur proposition du Maire,*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **DÉCIDE**

**à la majorité simple**

### **D'ACCEPTER**

**par 9 oui, 7 non, aucune abstention**

**sur 17 conseillers municipaux présents à la séance**

- 1. De procéder à une étude de CHF 300'000.- pour la construction d'une caserne de pompiers sur la parcelle n° 563 sise au chemin des Chênes.*
- 2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 300'000.- destiné à cette étude.*
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

**5. Crédit de mise en œuvre du concept de stationnement sur l'ensemble du territoire de la Commune de Genthod de CHF 75'000.- (délibération)**

Le Président ouvre le débat.

Mme GUINAND prend la parole :

*« Quelques mots d'introduction concernant la délibération sur laquelle vous allez vous prononcer ce soir. Cela fait des années que la problématique du stationnement revient régulièrement au Conseil municipal. Au fil des ans, des mesures ont été prises sur certains secteurs mais non seulement celles-ci atteignent aujourd'hui leurs limites (je pense en particulier à la saturation observée aux deux haltes CFF), elles entraînent aussi des effets de report sur d'autres secteurs. Au début de cette législature, il est donc aussi apparu primordial aux Autorités communales d'aborder la problématique du stationnement sous un angle global, et se basant sur des analyses objectives plutôt que des signalements ponctuels et des ressentis.*

*L'entreprise CITEC a donc été mandatée à l'automne 2020 pour poser un diagnostic détaillé de la situation et proposer des modifications de régime de stationnement susceptibles d'améliorer la situation, dans une approche cohérente à l'échelle de la commune et aussi en phase avec les évolutions dans nos communes voisines.*

*Un premier concept a été agréé à l'unanimité par la commission Aménagement & Mobilité en septembre 2021, puis présenté à la population par tout-ménage et séance publique. Les retours récoltés ont nourri encore plusieurs séances de travail de la commission, toujours appuyée par le mandataire et l'Exécutif, pour faire évoluer de manière sensible le projet et aboutir à la version sur laquelle vous délibérez ce soir.*

*Je suis consciente que certaines habitudes seraient appelées à évoluer avec ce nouveau régime de stationnement. Mais le rôle des Autorités communales doit être de viser le bien commun et donc trouver la solution qui soit la plus pertinente pour le fonctionnement de la collectivité au sens large. Cela doit aussi être une solution cohérente globalement et qui s'inscrive dans une vue à plus long terme, c'est-à-dire qui tienne compte des importantes évolutions de la mobilité en cours et à venir, du contexte intercommunal et cantonal.*

*Mon message final, et peut-être le plus important, est de dire que ce projet ne se veut pas contraignant pour les communiens, mais plutôt apaisant. Rendre à nouveau accessible en journée les gares pour des habitants motorisés, en incitant les pendulaires externes à la commune à utiliser les P+R prévus à cet effet. Libérer nos chemins de véhicules « ventouses » qui profitent indûment d'un stationnement illimité et gratuit. Et assurer aux communiens qui ne disposent pas de place de stationnement sur fonds privés la possibilité de se garer en tout temps sur la voie publique. »*

M. BUFFLE prend la parole :

*« Dès le lancement du projet de concept de stationnement, le groupe PLR s'est positionné en validant le principe et le besoin de définir une politique de parking sur la commune qui réponde en priorité aux besoins des habitants et surtout sans leur être préjudiciable.*

*Les travaux de la commission et du bureau d'étude sont à saluer et certaines idées et sujets ont été traités dans le sens du bien des communiens.*

*Toutefois, deux sujets nous posent encore un problème et font qu'à nos yeux le projet n'est pas encore abouti et tant que ces deux thématiques n'ont pas été clairement résolues et finalisées, nous souhaitons que le projet soit renvoyé en commission avant de voter le crédit de mise en œuvre.*

*Le premier point concerne les modalités d'attribution des abonnements de parking à la gare de Genthod-Bellevue. Nous souhaitons en effet que ces modalités soient clairement définies et inscrites de manière détaillée dans le projet avant de nous engager sur un crédit.*

*Le deuxième point concerne la problématique des zones bleues en gestion par la Fondation des Parkings et les modalités d'attribution des macarons. Ces modalités génèrent une inégalité de traitement évidente dans la mesure où une majorité d'habitants dans ces zones ne qualifient pas pour l'obtention du macaron. Tant que cette inégalité prévaudra, le PLR ne soutiendra pas de crédit de mise en œuvre, et nous demandons donc le renvoi du projet en commission. »*



En qualité de Président de la commission Aménagement & Mobilité, M. ROSSET confirme les discussions en commission autour de ces questions. Il considère en effet que la question des macarons se pose étant donné qu'ils sont destinés à des personnes qui n'ont pas de place de parking située sur fond privé. Toutefois, il ne s'agit pas pour lui d'un argument réhibitoire pour ne pas accepter ce plan financier. Une nouvelle discussion en commission Aménagement & Mobilité n'est à ses yeux pas pertinente. Il rappelle que le concept de stationnement lors de sa présentation en commission a été accepté par 4 voix pour et 3 abstentions. Il rappelle enfin que ce dossier est également lié à la Voie Verte et au concept de modération de la vitesse et estime que quelques affinements sont encore possibles au niveau du plan financier qui, à ses yeux, ne ruine pas la commune.

La parole n'est plus demandée et le Président procède au vote.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **DÉCIDE**

**à la majorité simple**

### **D'ACCEPTER**

**par 8 oui, 7 non, 1 abstention**

**sur 17 conseillers municipaux présents à la séance**

la proposition du PLR de renvoyer en commission cet objet lié à la mise en œuvre du concept de stationnement sur l'ensemble du territoire de la Commune de Genthod.

La délibération concernant le crédit de mise en œuvre du concept de stationnement sur l'ensemble du territoire de la Commune de Genthod de CHF 75'000.- n'a plus lieu d'être.

#### **6. Désaffectation d'une partie du parking sis rue de la Printanière sur la parcelle n° DP 1941 inscrite au domaine public communal de Genthod (délibération)**

L'Exécutif retire la délibération liée à la désaffectation d'une partie du parking sis rue de la Printanière sur la parcelle n° DP 1941 inscrite au domaine public communal de Genthod car elle est subordonnée à l'acceptation de la délibération relative au crédit de mise en œuvre du concept de stationnement sur l'ensemble du territoire de la Commune de Genthod de CHF 75'000.-, figurant au point 5 et dont l'objet a été renvoyé en commission Aménagement & Mobilité.

#### **7. Propositions de la Mairie**

La Mairie n'a pas de propositions.

## 8. Propositions individuelles et questions

### Commande de brochures en lien avec la biodiversité

Mme VIZCAINO prend la parole :

*« Madame et Monsieur les membres de l'Exécutif,*

*Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*J'ai lu dernièrement un article dans un quotidien de la région, que l'Hepia (La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève), en collaboration avec la Ville de Sion et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié une brochure constituée d'une vingtaine de conseils pour rendre le jardin de tout un chacun plus écologique et pour favoriser la biodiversité chez soi et sur la voie publique.*

*J'apprends que cette brochure qui a rencontré un franc succès à Sion, est offerte à toutes les communes suisses qui en font commande auprès de l'OFEV jusqu'au 30 novembre prochain.*

*Je propose que la Mairie s'en procure des exemplaires afin de les diffuser aux Gentousiennes et Gentousiens qui le désirent et que notre Commune participe ainsi, certes bien modestement, à la protection de l'environnement.*

*Dans l'attente de vos réactions, voire d'une réponse positive à ma proposition, je vous remercie de votre attention. »*

### Courrier des propriétaires du quartier de la Printanière

M. BUFFLE revient sur le courrier des propriétaires du quartier de la Printanière. Cette lettre met en avant le fait que les habitants de la Printanière ont découvert la présentation d'un plan directeur communal concernant la Commune de Genthod dans le cadre d'une présentation donnée par la Commune de Bellevue. Il croit savoir que le bureau d'études en charge du PDCom de Genthod a également la charge de celui de Bellevue. L'idée de relier les deux projets le préoccupe grandement et pose quelques questions sur la forme. Même s'il ne s'agit à ses yeux pas tout à fait de l'ingérence, il fait part de son inquiétude quant au fond. En effet, les habitants du quartier de la Printanière ne souscrivent pas au projet de densification de leur zone et regrettent de ne pas avoir été consultés. Ainsi, M. BUFFLE demande ce qu'il en est de la gestion des PDCom des Communes de Genthod et de Bellevue. Il demande également si l'Exécutif a répondu aux habitants de la Printanière et quelle est sa position quant au concept de densification. Il tient à souligner que le PLR va suivre avec beaucoup de sérieux ce qui touche à ce concept de densification, qui, sur le principe, pose un certain nombre de problèmes.

Mme GUINAND constate un certain nombre d'erreurs dans ce qui vient d'être dit, notamment concernant l'organisation de la présentation par la Commune de Bellevue. Elle précise que le concept d'image directrice a été initié en commission Aménagement & Mobilité de la Commune de Genthod dans le cadre de la révision de son plan directeur. Le périmètre défini pour la zone de cette image directrice comprenant une partie du territoire de Bellevue, la Commune de Genthod a approché la Commune de Bellevue et le Canton pour obtenir un co-financement de l'image directrice. Le travail a été mené par le mandataire du PDCom de la Commune de Genthod qui n'est pas du tout le mandataire qui s'est occupé du PDCom de la Commune de Bellevue. Le processus a été piloté par la Commune de Genthod, et plus spécifiquement par la commission Aménagement & Mobilité de la Commune de Genthod.

Mme GUINAND rappelle que tous les habitants de la Commune de Genthod ont eu la possibilité de participer à une démarche de concertation extrêmement large sous forme d'ateliers et de la constitution d'un groupe de suivi. Chaque habitant de la Commune de Genthod avait la possibilité de s'investir dans ce processus et aura encore la possibilité de réagir au projet de PDCom une fois passées les phases de consultation technique propres au Canton.

En ce qui concerne le fond du concept de densification, Mme GUINAND précise que les principes sur lesquels est construite l'image directrice ont été définis par les membres de la commission Aménagement & Mobilité de la Commune de Genthod. Elle signale par ailleurs que le secteur des deux gares est propice, aux yeux de la commission, à une certaine forme de densification. Enfin, il ne s'agit en aucun cas d'imposer une densification aux propriétaires privés. Le PDCom montre une image de ce que pourrait devenir le territoire dans 20 ou 30 ans.

En tant que membre de la commission Aménagement du Territoire lors de la précédente législature, Mme GLAUS-LEMBO a souvenir que le devenir du quartier de la Printanière avait à l'époque fait l'objet d'une réflexion par la Commune de Bellevue autour du concept de densification sans avoir consulté la Commune de Genthod qui avait été mise devant le fait accompli.

En tant que Président de la commission Aménagement & Mobilité, M. Rosset signale qu'il a eu un contact avec le Président de la même commission de la Commune de Bellevue. Il indique qu'il n'était pas dans l'idée de la Commune de Bellevue d'annexer le quartier de la Printanière à Bellevue mais de proposer une image directrice en attendant que la Commune de Genthod étudie le PDCom et réfléchisse au devenir du secteur. Il ajoute que le courrier des habitants du quartier de la Printanière fera l'objet d'une réponse conjointe de l'Exécutif et du Président de la commission Aménagement & Mobilité.

La parole n'est plus demandée.

## 9. Divers

### Adjudication mandat de régie

M. GRANGER revient sur la demande qu'il a effectuée lors de la séance du 20 septembre dernier concernant l'adjudication du mandat de régie et la transmission à la commission Finance, Administration et Économie Publique des documents qui ont motivé le choix de l'Exécutif. Il regrette qu'au bout de 2 mois les documents ne soient pas encore transmis et qu'une séance soit agendée la semaine prochaine, ce qui laisse peu de temps pour étudier le dossier.

## 10. Huis clos (naturalisations)

L'ordre du jour est épuisé et le huis clos est déclaré.

SÉANCE LEVÉE À 21H30.

  
La Secrétaire du Bureau  
Geneviève CADEI-MILLOT

  
Le Président  
Marco REALINI

  
La Secrétaire  
Claire-Anne MAREEMOOTOO